



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 26 juin 2023

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 02/2023 de la Municipalité du 3 avril 2023 relatif aux comptes 2022 ;
- ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

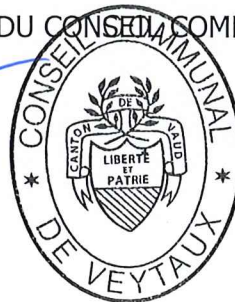
1. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2022 ainsi que le bilan au 31 décembre 2022, tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion des comptes pour l'année 2022.

Ainsi délibéré en séance du lundi 26 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :


V. Passera



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida